

# CLG

## 5 JUILLET 2023

**Participants :** Thibaut Dormois Sandrine Pesse, Nathalie Doumeng, Antoine Cosne, Marion Houyvet, Xianyi Zeng, François Boussu, Fabien Salaun, Sébastien Thomassey, Cédric Cochrane, Kim-Phuc Tran, Vladan Koncar, Xavier Legrand, Usha Massika, Dorothee Mercier, Hubert Ostyn, Frederick Feyet, Pascal Bruniaux, Ahmad Labanieh, Ahmida El Achari.

1) **Collaboration avec la SATT**

2) **Plan d'investissement**

3) **Projets collaboratifs : dernière information**

4) **Planning de l'année 2023-2024**

5) **Questions diverses**

### 1) Collaboration avec la SATT

Nolan présente les échanges qui sont en cours avec la SATT, car actuellement aucune contractualisation est faite avec eux. Le projet est de mettre en place une convention.

Par exemple, cette collaboration sera utile lors de la création d'une invention. Dès qu'une invention est faite, elle doit être déclarée à l'employeur de l'inventeur.

La déclaration serait ainsi faite par la SATT. Elle propose une assistance dans la déclaration de l'invention.

Il existe différentes étapes : dont la prématuration, qui est la phase pendant laquelle, il sera validé le potentiel de l'invention, une étude de marché pourra également être faite.

La SATT peut décider d'investir et dans ce cas il faudra faire un mandat pour qu'elle gère à ses frais le dépôt de brevet et d'amélioration, soit pour céder les droits à un industriel, ou encore pour développer la commercialisation.

La SATT peut ne pas être intéressée, dans ce cas, c'est nous qui devons assumer les frais du dépôt. En intégrant la SATT dans les échanges, ils peuvent accompagner et identifier au mieux les besoins.

L'objectif est de renforcer la stratégie de l'école et du laboratoire.

Est-ce qu'il y a un caractère systématique dès lors qu'il y a une invention car l'employeur doit être informé ?

Il faut progresser sur la négociation des contrats de propriété intellectuelle avec les industriels.

Attention à ne pas céder gratuitement les recherches, car s'ils viennent à exploiter les résultats il y aura aucune retombée pour le laboratoire.

La SATT fonctionne avec un Conseil d'Administration, des établissements actionnaires et des partenaires. L'Université de Lille finance une partie de leur activité et le reste de leur budget provient du retour des brevets. Il faut se dire que si la SATT a un retour financier, il sera également le cas pour notre structure.

Il est nécessaire de créer une convention de partenariat entre l'ENSAIT et la SATT et il y aura également une convention entre l'ENSAIT et l'Université de Lille. Elle est la tutelle du laboratoire, cela permettra de mettre en place le retour financier des brevets.

Ce projet de convention sera présenté au prochain Conseil d'Administration du mois d'octobre.

Il faut être vigilant sur la protection des données et également sur les droits d'auteurs, pas seulement lorsqu'il y a un dépôt de brevet à l'initiative du chercheur. L'objectif est de protéger le laboratoire et l'ENSAIT, mais aussi de renforcer notre stratégie avant un retour financier, qui signifie aussi un retour à l'inventeur.

Il faut informer les industriels dès le début des échanges. Il sera nécessaire de faire attention à l'équilibre entre les publications et les brevets dans les indicateurs. Il est également possible de publier après un dépôt de brevet (quelques temps après).

Attention au cadre, comme par exemple pour les startups des doctorants. Il manque aujourd'hui une stratégie de valorisation, comme évoqué dans le dernier rapport de l'HCERES.

Il est demandé à ce que les points/questions liés à la mise en place de cette convention soient remontés à Nolan afin qu'un échange puisse avoir lieu avec toutes les parties avant la validation de la convention.

## 2) Plan d'investissement

Le dossier FORMASUP n'est pas accepté. L'établissement participe à hauteur de 100 000 euros supplémentaires, soit 250 000 euros pour des achats en investissement.

Xianyi a essayé d'équilibrer entre les 3 groupes de recherche, certaines demandes étaient des sollicitations de l'année dernière, une priorité est donnée également aux anciens équipements usagers à remplacer (ou en panne).

Il faudra définir des indicateurs, mettre en place une stratégie d'investissement pour l'année prochaine.

Liste des équipements retenus :

## Conseil du Laboratoire GEMTEX – 05/07/2023



### Investissements en 2023

Intitulé	Estimation	EC	MONTANT TTC	Commentaires
1 PC pour caméra	5 409,94 €	François B	2 700,00 €	1 PC commandé
banc d'essai pour caractériser le comportement mécanique en traction des fibres	84 030,00 €	Damien	84 030,00 €	Devis DIA-STRON - marché à faire
Système Layer by layer	36 936,00 €	Fabien	17 994,00 €	Financement partiel - devis ES - 20500€ financés - commandé
Lunette Microsoft HoloSense 2 + formation	4 250,00 €	Sébastien	4 499,88 €	achat non fait en 2022 - Devis BECHTLE
Impédancemètre	19 590,00 €	Vladan	19 590,00 €	Devis Qunatum design
Appareil de mesures du potentiel zéta et de la taille de particules	95 612,00 €	Christine	95 612,00 €	Appareil Hors service - marché à faire - devis Malvern -20% de TVA ajoutés ( à vérifier)
Système style 3D	26 200,27 €	Xianyi	26 200,27 €	Un scanner et un système de mesures de propriétés mécaniques d'étoffes. Le logiciel gratuit. devis Style 3D
			250 626,15 €	
		Budget dispo 2023 GEMTEX	250 000,00 €	150 000 + 100 000
HCD	50 290,15 €	fonctionnement	626,15 €	
MTC	86 730,00 €			
MTP	113 606,00 €			
		TOTAL	250 626,15 €	

## Réunion du Laboratoire GEMTEX – 05/07/2023



### Equipements acquis en 2022

- Deux imprimantes en T207 - Cédric
- La machine en maille - Stéphane
- Microscope en LME - Maryline
- Le métier Diana et la caméra haute résolution (tissage) - François
- Un extensomètre en I006 - Ahmad
- Un AFM (à la cave) - Ahmida

### 3) Projets collaboratifs : dernière information

Deux dossiers allocations régionales sont acceptés et une bourse de l'université de Lille est attribuée pour une thèse sous la direction d'Aurélie.

Sébastien est sur liste d'attente pour un financement avec l'ADEME.

ANR SWEETHEART : projet accepté (Cédric et Vladan)

PROJET ARMETISS : projet accepté (Cédric et Vladan)

### 4) Planning de l'année 2023-2024

**Conseil du Laboratoire GEMTEX – 05/07/2023**



## Planning de l'année 2023-2024

- 18/09 : lancement du projet PEPR Textile
- 16/11 : Séminaire Annuel du GEMTEX – Présentation des doctorants
- 24/11 : GEMTEX DAY
- 07/12 : Journée de Décathlon
- Décembre 2023 – avril 2024 : Rédaction du rapport d'auto-évaluation HCERES
- Juin 2024 : Visite des experts si le projet COMP est sélectionné

Le rapport HCERES et le dépôt seront faits en lien avec l'Université de Lille.

**FIN DU CLG.**